

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE FOURNITURE, POSE ET REPARATION

**Entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> juin 2021**

### 1 COMMANDE

- 1.1 Toute commande passée à LINEA implique le consentement sans réserve du Client aux présentes, lesquelles prévalent sur toutes autres conditions.
- 1.2 LINEA se réserve la possibilité de donner en sous-traitance la réalisation des prestations objet du présent contrat, ce que le Client accepte sans réserve.
- 1.3 Dès la signature du devis (valant commande), le Client prend toutes dispositions pour permettre son exécution, notamment pour faciliter la prise de mesures par le conducteur de travaux, nécessaires à la mise en fabrication des produits commandés. L'absence de diligence du Client pendant un délai de trois (3) mois, date de commande, octroie à LINEA une faculté de résiliation de plein droit de ladite commande. L'acompte éventuellement déjà versé reste définitivement acquis à LINEA à titre d'indemnité.
- 1.4 Dans le cas où les travaux nécessitent une autorisation (telle que permis de construire, autorisation de la copropriété...) le Client est seul responsable de son obtention et ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de LINEA, ni constituer un motif valable de résiliation du contrat pour le Client. Le Client s'engage à signaler à LINEA, le cas échéant, toutes modalités ou caractéristiques particulières des locaux susceptibles d'avoir un impact sur la mise en œuvre de l'installation par LINEA.  
**Le Client reconnaît en outre que LINEA l'a pleinement informé des caractéristiques techniques et/ou esthétiques des produits, lesquelles sont notamment disponibles sur le devis détaillé ou encore en agence LINEA. Le cas échéant, des renseignements complémentaires peuvent être apportés sur simple demande du Client.**
- 1.5 Les cotés des produits figurant au devis sont indicatives. Seules les dimensions de fabrication figurant sur la confirmation de commande, après réalisation du mètre par le conducteur de travaux, sont contractuelles.
- 1.6 La commande n'engage LINEA définitivement qu'après réalisation du mètre sur chantier, confirmation de commande LINEA et paiement de l'acompte de 30% visé à l'article 4.2 ci-après, ces conditions étant cumulatives.
- 1.7 Toute modification de la commande initiale acceptée par les deux parties, fera l'objet d'un avenant et pourra donner lieu si bon semble à LINEA, à un report de date d'exécution initialement prévue.

### 2 PRIX

- 2.1 Les prix sont ceux du Tarif en vigueur au moment de l'établissement de l'offre, majorés de la TVA. Toute variation éventuelle du taux de TVA est répercutée au Client. Ces prix sont valables pour une durée limitée à trois (3) mois à compter de la date d'émission de l'offre. Passé ce délai, la conclusion du contrat est subordonnée à l'accord de LINEA.
- 2.2 Les prix indiqués sur la commande sont fonction des dimensions, des prestations et des spécifications définies avec le Client. **Toutes modifications consécutives notamment à la détermination des caractéristiques de la commande sur chantier lors du mètre peuvent induire une révision des prix.**
- 2.3 Toute modification du prix est soumise à l'accord non équivoque du Client par la signature d'un document modificatif à la commande. Le défaut d'accord du Client entraîne, si bon semble à LINEA, l'annulation de la commande et l'acompte versé lui est intégralement restitué. Cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnité de part et d'autre.

### 3 DÉLAIS

- 3.1 Sauf délais différents stipulés sur le devis, les travaux sont exécutés dans un délai de 18 semaines maximum, outre la durée de l'éventuel délai de rétractation visé à l'article 1.8. Aucune réclamation ne pourra cependant être faite pour des retards dans l'exécution des prestations en cas de force majeure, intempéries, retards des fournisseurs ou des autres corps de métiers intervenant sur le chantier, défaut de paiement de l'acompte, manque de diligences de Client, casse lors du transport ou de la pose, travaux supplémentaires ou toute autre cause extérieure à la volonté de LINEA (...).
- 3.2 Ces délais s'entendent hors périodes de congés LINEA et de ses fournisseurs.

### 4 PAIEMENT

- 4.1 Les prix s'entendent nets et sans escompte.
- 4.2 Il est dû par le Client un acompte de 30 % du montant TTC de la commande, exigible à l'issue du 7<sup>ème</sup> jour suivant la date de la commande. Le paiement du solde de la commande (70%) intervient à l'issue de l'intervention de pose des marchandises, sur présentation de la quittance par LINEA.  
**Il est rappelé que le paiement en espèces est limité au seuil de 1 000 euros fixé par la loi, ce seuil s'applique par commande.**
- Une facture acquittée, récapitulative du chantier est adressée au Client après réalisation des prestations et paiement du solde.
- Le chantier est réputé posé dès lors que l'ensemble des produits a été mis en œuvre. Le Client ne pourra rétenir tout ou partie des sommes dues par lui à LINEA, ni opérer une compensation sous prétexte de réclamation qu'il aurait formulée à l'encontre de LINEA.
- En aucun cas le paiement des travaux ne peut être conditionné au versement de crédits, primes ou toutes autres aides financières et notamment celles relatives aux travaux de rénovation énergétique. Dans ce cas, le Client est invité à se renseigner sur ce point auprès des organismes compétents en la matière avant l'établissement de tout devis.
- 4.3 À défaut de paiement de toute ou partie de la commande par le Client dans les conditions susvisées, LINEA est en droit de suspendre immédiatement l'exécution des prestations commandées.
- Le manquement du Client persistant au-delà de quinze (15) jours calendaires à l'issue de la première interpellation écrite par LINEA, octroie à cette dernière une faculté de résiliation de la commande, nonobstant le versement par le Client, à titre d'indemnité, d'une somme équivalente à l'acompte versé par le Client.
- 4.4 Pour les prestations de fourniture seule, nécessairement exécutées en agence :  
**4.4.1 Le paiement intégral est effectué par le Client contre la remise des produits commandés immédiatement disponibles.**  
**4.4.2 Pour toute commande de produit(s) appelant un ordre d'approvisionnement auprès des fournisseurs de LINEA, le Client verse à la commande 100 % du montant TTC de ladite commande. Les dispositions de l'article 4.3 sont pleinement applicables.**
- 4.5 Tout règlement effectué par le Client ne libère ce dernier de son obligation de paiement qu'à compter du parfait encaissement par LINEA.
- 4.6 Conformément aux dispositions légales applicables, les devis acceptés et factures correspondantes seront archivés par LINEA pendant une durée de 10 ans à partir de 120 euros.

### 5 PÉNALITÉS

- 5.1 Tout retard dans le règlement des factures LINEA entraîne, huit (8) jours calendaires après la première présentation d'une mise en demeure recommandée AR restée infructueuse, un décompte d'intérêts moratoires égal à trois fois le taux d'intérêt légal, outre une indemnité de 10 % du montant imputé TTC des travaux.
- 5.2 Tous les frais rendus nécessaires pour le recouvrement de la créance sont à la charge exclusive du Client débiteur.

### 6 RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ ET TRANSFERT DES RISQUES

- 6.1 Les marchandises demeurent la propriété de LINEA jusqu'au complet paiement du prix en principal et accessoires. Sans préjudice des dispositions de l'article 5 ci-dessus, le défaut de paiement à l'échéance prévue peut entraîner la revendication immédiate des produits et/ou de la partie du prix restant due entre les mains de l'acquéreur.
- 6.2 Ceci ne fait pas obstacle au transfert au Client des risques de perte, de vol ou de détérioration des produits soumis à réserve de propriété, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner, et ce, dès la mise à disposition desdits produits.

### 7 MODALITÉS ET CONDITIONS DE POSE

- 7.1 **Pour la date prévue des travaux, le Client s'engage à être présent à l'adresse d'intervention et à garantir l'absence de toute entrave à son bon déroulement, notamment un total accès au(x) produit(s) concerné(s) (ex : enlèvement faux-plafond, coffrage, environnement dégagé et propre, etc), et au lieu des travaux.**
- Si la pose de l'ensemble des produits, y compris les accessoires, ne peut être achevée du fait du Client, LINEA dispose, après une mise en demeure par lettre recommandée AR restée infructueuse pendant un délai de dix (10) jours calendaires, d'une faculté de résiliation de plein droit de la commande, nonobstant le versement par le Client, à titre d'indemnité, d'une somme équivalente au montant total TTC de la prestation commandée non achevée. Si du fait du Client ou par manque de diligence de sa part, certaines altérations des produits devaient survenir (ex : batteries déchargées suite allongement du temps de stockage), la responsabilité de LINEA ne pourra être recherchée.
- 7.2 La nature et l'étendue de certaines prestations, la disposition des ouvrages ou encore l'état de l'existant (support), peuvent engendrer des dommages (traces de découpes de tableaux, appuis de fenêtres...) nécessaires à la mise en œuvre des produits et requérir en conséquence des travaux complémentaires (maçonnerie, plâtrerie, peinture, électricité...) avant ou après la pose. Ces prestations sont à la charge du Client.

### 7.3 Force majeure

La responsabilité de LINEA ne saurait être engagée en cas d'inexécution de ses obligations en raison d'un cas de force majeure. Seront considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français : les tremblements de terre, le blocage des moyens de transport, les épidémies, les pandémies, les inondations, la foudre ou l'arrêt des réseaux de communication.

### 8 RÉCEPTION DES TRAVAUX

- 8.1 À l'achèvement des opérations de pose, le Client assure sa présence et réceptionne les travaux par la signature d'un procès-verbal.
- Le Client a la faculté de se faire représenter par une tierce personne titulaire d'une délégation écrite aux fins d'une part de réceptionner, avec ou sans réserve, d'autre part de verser les sommes dues à LINEA.

En l'absence d'une telle délégation, toute personne ayant librement et légitimement accès aux locaux et manifestant de manière non équivoque son habilitation à réceptionner les travaux par l'apposition de sa signature sur le procès-verbal, sera réputée avoir mandat apparent du Client pour ce faire. Si le Client ne se présente pas au rendez-vous ou ne s'y fait pas représenter, LINEA constate par tous moyens la carence du Client et lui notifie par lettre recommandée AR. Cette carence emporte de plein droit réception sans réserve des travaux.

8.2

**L'émission d'éventuelles réserves ou l'absence de procès-verbal de réception signé ne saurait autoriser le Client à retenir tout ou partie du paiement des prestations réalisées, étant rappelé que tout défaut de paiement à l'échéance entraîne l'application des pénalités prévues à l'article 5 des présentes.**

### 9 GARANTIES – PIÈCES DETACHÉES

- 9.1 LINEA est garante de la conformité des biens au contrat, permettant au Client de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-4 et suivi du code de la consommation ou de la garantie des défauts de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil dont les termes sont reproduits en annexe et disponibles sur le site internet de LINEA.
- La garantie légale de conformité est, le Client bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir :**
- il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du Code de la consommation
  - il est dispensé de prouver l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien, délai porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016.
- La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.**
- Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 et suivants du Code Civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code Civil.**
- Outre les garanties légales, LINEA accorde des garanties commerciales dans les conditions reproduites en annexe et disponibles sur le site internet de LINEA. Les garanties sont mises en œuvre sur simple requête écrite au siège social de LINEA, 13 rue des Trois Frontières à 68110 ILLZACH ou par courriel à l'adresse [ml@house@linea.fr](mailto:ml@house@linea.fr).
- 9.2 La durée des garanties commerciales commence à courir à compter de la facturation du solde de la prestation. **Seul le paiement intégral ouvre droit au bénéfice des garanties**, dont le délai ne saurait être ni suspendu, ni interrompu.
- 9.3 Aucune garantie n'est due par LINEA pour des désordres provoqués par une cause extérieure, l'usure normale des produits ou de leurs composants / accessoires, la modification des produits, des détériorations dues à des chocs, le fait du Client ou de tiers, notamment par maladresse, le non-respect des instructions d'utilisation, de protection et/ou d'entretien, la force majeure.
- Les éventuels réglages, rendus nécessaires par l'utilisation des produits, ne sont pas couverts au titre de la garantie. Les garanties commerciales ne sont mobilisables que si les produits sont fournis et posés par LINEA (y inclus pour les réparations). Pour permettre la mise en œuvre des garanties, le Client se doit d'accorder à LINEA sa décision de se rétracter au moyen d'une déclaration écrite et dénuée d'ambiguïté par lettre de indemnisation à ce titre. À défaut, LINEA est déchargé de toute garantie.
- Les pièces détachées, réparées ou remplacées pendant la période de garantie commerciale, sont couvertes jusqu'à l'échéance de la garantie principale. **Les pièces détachées indispensables à l'utilisation d'un produit sont disponibles pendant une durée identique à la garantie commerciale offerte pour ce produit.**

### 10 DROIT DE RÉTRACTATION

- Conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation, le Client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation sans donner de motif. Il adresse à LINEA sa décision de se rétracter au moyen d'une déclaration écrite et dénuée d'ambiguïté par lettre recommandée avec avis de réception ou courrier électronique. Le Client peut utiliser le formulaire de rétractation à sa disposition sur [www.linea.fr](http://www.linea.fr). En cas de rétractation au titre de l'article L.221-24 de ce code, LINEA rembourse le Client de la totalité des sommes versées au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle LINEA est informé de la décision du Client de se rétracter en utilisant le même moyen de paiement que celui que le Client aura utilisé pour la transaction initiale. Avec accord du Client un autre moyen peut être utilisé. Ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le Client. **Conformément à l'article L. 221-28 de ce code, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :**
- De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés. S'agissant de produits fabriqués sur mesure, le droit de rétractation n'est pas applicable à la commande du Client ;
  - De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation. Ainsi si le client demande la réalisation de la prestation prévue au contrat avant l'expiration du délai de rétractation, il renonce à son droit de rétractation sur cette prestation de service ;
  - De travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du Client et expressément sollicité par lui, dans la limite de pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence.
- 10.1 Si la commande est financée par un crédit affecté, le Client dispose d'un droit de rétractation sur le crédit. Le contrat est résolu de plein droit, sans indemnités, si l'emprunteur, dans le délai de 14 jours, exerce son droit de rétractation relatif au crédit affecté dans les conditions prévues à l'article L.312-19 du code de la consommation. Dans ce cas, LINEA est tenue de rembourser sur simple demande, toute somme que le client aurait versée d'avance sur le prix. A compter du huitième jour suivant la demande de remboursement, cette somme est productive d'intérêts, de plein droit, au taux légal majoré de moitié.
- 10.2 Les ventes conclues dans le cadre de foires ou de salons ne bénéficient pas d'un droit de rétractation (Article L.224-59 du Code de la consommation).

### 11 ANNULATION DE COMMANDE

Toute annulation de commande par le Client, non conforme aux dispositions contractuelles, légales et/ou réglementaires en vigueur, rend tout acompte éventuellement déjà versé, définitivement acquis à LINEA, outre la possibilité pour LINEA de réclamer réparation de l'intégralité de son préjudice.

### 12 PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations collectées par LINEA directement auprès du Client, dans le cadre du contrat de vente qu'il lie, font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion de la relation commerciale entre LINEA et le Client. Ces informations sont à destination exclusive de LINEA ; elles sont conservées pendant le temps nécessaire à la réalisation de la prestation et sont archivées pendant toute la durée de la garantie commerciale. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Le Client peut exercer ses droits en adressant un courrier à LINEA, Service Juridique, Carrefour des Trois Frontières, Ile Napoléon, 13 rue des Trois Frontières, 68110 Illzach (France) ou en envoyant un mail à l'adresse suivante : [aclecl@bubendorff.com](mailto:aclecl@bubendorff.com).

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, le Client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))

### 13 DROIT APPLICABLE ET LIEU DE JURIDICTION – REGLEMENT DES DIFFERENDS

Les présentes conditions sont soumises au droit français.

En cas de différend relatif aux présentes conditions, à leur interprétation ou à leur exécution, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consumation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond

Le Client pourra également solliciter la plateforme en ligne de résolution des litiges : <http://ec.europa.eu/consumers/odr>.

A défaut de résolution amiable, tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera soumis aux tribunaux français légalement compétents.

### 14 DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Conformément à l'Article L.223-1 et L.223-2 du Code de la consommation, le Client a la possibilité de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL.

## **ANNEXE**

### **AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE FOURNITURE, POSE ET RÉPARATION LINEA**

#### **INFORMATION DU CLIENT**

La garantie commerciale LINEA ne se substitue pas aux garanties que le Client Particulier tient de la loi contre les vices cachés ou le défaut de conformité, prévus aux articles 1641 du code civil, et aux articles L.217-4, L.217-5, L.217-12 et L.217-16 du code de la consommation.

#### **Extraits du Code de la consommation**

##### **Article L 217-4**

Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

##### **Article L 217-5**

Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

##### **Article L 217-12**

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

##### **Article L 217-16**

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

#### **Extraits du Code civil**

##### **Article 1641**

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

##### **Article 1648 – alinéa 1<sup>er</sup>**

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

##### **Article 1792-2**

La présomption de responsabilité établie par l'article 1792 s'étend également aux dommages qui affectent la solidité des éléments d'équipement d'un ouvrage, mais seulement lorsque ceux-ci font indissociablement corps avec les ouvrages de viabilité, de fondation, d'ossature, de clos ou de couvert.

Un élément d'équipement est considéré comme formant indissociablement corps avec l'un des ouvrages de viabilité, de fondation, d'ossature, de clos ou de couvert lorsque sa dépose, son démontage ou son remplacement ne peut s'effectuer sans détérioration ou enlèvement de matière de cet ouvrage.

# Garantie LINEA

Intervention hors garantie --> **Service Réparation Haut Rhin 03 89 89 72 80**  
**Service Réparation Bas Rhin 03 90 58 85 43**

Intervention sous garantie hors volets roulants —> **Service Pose 03 89 89 72 72**  
 Intervention sous garantie volets roulants —> [www.bubendorff.com](http://www.bubendorff.com)

*La durée des garanties commerciales mentionnées ci-dessous court à compter de la date de facture LINEA.*

*Les pièces détachées indispensables à l'utilisation d'un produit sont disponibles pendant une durée identique à la garantie commerciale offerte pour ce produit.*

*Pour permettre la mise en œuvre des garanties, le Client se doit d'accorder à LINEA le temps et les facilités d'accès nécessaires sans toutefois pouvoir prétendre à une quelconque indemnisation à ce titre. Le Client doit notamment assurer à sa charge les moyens d'intervention en hauteur pour le SAV.*

Produit (voir 1)	Pièces	Main d'oeuvre et déplacement
<b>Volets roulants BUBENDORFF</b>	<b>7 ans</b>	<b>7 ans</b>
<b>Volets battants Aluminium (voir 2)</b>	<b>10 ans</b>	<b>10 ans</b>
<b>Fenêtre et porte d'entrée Aluminium (voir 3)</b>	<b>10 ans</b>	<b>10 ans</b>
<b>Fenêtre et porte d'entrée PVC (voir 4)</b>	<b>10 ans</b>	<b>10 ans</b>
<b>Porte de garage</b>	<b>5 ans</b>	<b>3 ans</b>
<b>Autres produits</b>	<b>3 ans</b>	<b>3 ans</b>
<b>Réparations effectuées par LINEA (voir 5)</b>	<b>2 ans (sauf moteur 5 ans)</b>	<b>6 mois</b>

(1) Les conditions et modalités de mise en oeuvre des présentes garanties LINEA sont définies à l'article 9 des conditions générales de fourniture, pose et réparation de LINEA. Les garanties s'appliquent aux seuls produits vendus complets en fourniture et pose.

Les produits vendus par LINEA nécessitent un entretien selon les indications mentionnées dans la brochure «Entretien des produits». Conformément à l'article 9.3 des conditions générales de prestations LINEA, le non-respect des instructions d'entretien est un cas d'exclusion de garantie.

Pour les teintes et l'aspect général des produits, les critères de contrôle et de tolérances sont ceux admis par les professionnels (écart de teinte admis à l'intérieur de la limite du nuancier RAL). L'observation des produits doit notamment se faire à 1,5 mètre minimum de l'ouvrage sans lumière directe.

(2) Hors accessoires de manoeuvre, laquage limité à 5 ans.

(3) La garantie porte exclusivement sur les éléments suivants : anti-corrosion de la quincaillerie, sertissage des profilés, certification CEKAL du vitrage

# Entretien des produits

*Les indications ci-dessous visent à vous informer des principales consignes d'entretien à respecter par l'utilisateur des produits vendus par LINEA. Elles ne sauraient se substituer aux notices des fabricants livrées avec les produits.*

<b>PVC</b>	<p><b>Au moins tous les ans :</b> Nettoyage à l'eau savonneuse, rinçage à l'eau claire, essuyage au chiffon doux. Nous recommandons le «kit entretien LINEA» disponible sur votre point de vente.</p>
<b>ALUMINIUM</b>	<p><b>Au moins tous les ans :</b> Nettoyage à l'eau savonneuse additionnée d'un détergent doux (PH 5 à 8), rinçage à l'eau claire, essuyage au chiffon doux. Nous recommandons le «kit entretien LINEA» disponible sur votre point de vente.</p>
<b>Mécanisme</b>	<p><b>Tous les ans :</b> Huiler ou graisser (produit sans acide) les pièces mobiles des quincailleries de fenêtres et de portes (pour les portes de garage et les volets roulants, se référer aux notices des fabricants).</p>
<b>ATTENTION</b>	<p><b>Ne pas utiliser d'éponge abrasive pour le nettoyage des produits. Couper l'alimentation électrique des produits motorisés pendant leur entretien.</b></p>

**Conformément à l'article 9.3 des conditions générales de prestations LINEA, le non-respect des indications d'entretien est exclusif de toute garantie.**

3106DA11 00

**FORMULAIRE DE RÉTRACTATION**

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

A l'attention de LINEA – 13 Rue des Trois Frontières – 68110 ILLZACH

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de service ci-dessous,

Commandée le :

Nom du consommateur :

Adresse du consommateur :

Signature du consommateur :

Date :